

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Séance plénière du 24 juin 2010

**PARC PUBLIC DE STATIONNEMENT « SAINT JEAN » A LYON
AVIS DE LA CCSPL SUR LE PROJET DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

En application de l'article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales, issu de la loi n°2002-276 du 27 février 2002, la CCSPL est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur le projet de délégation du service public pour la gestion de l'exploitation du parc public de stationnement « Saint Jean » à Lyon.

Au vu de la présentation des principes de la convention, la CCSPL :

36 voix exprimées : 35 voix favorables

0 voix défavorables

0 abstentions

1 refus de vote

Cet avis sera communiqué au Conseil communautaire avant de délibérer sur le principe de déléguer.